



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Des images sans images » : attention lors du partage de photos d'enfants sur Internet

Berne, 17 juillet 2023 – Protection de l'enfance Suisse attire l'attention sur les dangers du « sharenting » (« to share » / « parenting ») au début des vacances. En effet, les photos et vidéos d'enfants partagées sur les réseaux sociaux peuvent avoir des conséquences néfastes pour les enfants.

« Sur la plage de Marbella, Lena saute de joie au beau milieu de son nouveau château de sable. » Des situations semblables ou similaires sont des sujets de photo appréciés pendant les vacances d'été, qui sont partagés sur les réseaux sociaux par les parents. La prudence est pourtant de mise : sitôt postés, on perd le contrôle des souvenirs de vacances. Souvent, on ne pense pas aux dangers potentiels pour les enfants exposés. C'est pourquoi Protection de l'enfance Suisse lance, au début des vacances, la campagne « Des images sans images » pour sensibiliser les parents au sujet du sharenting. La campagne décrit les photos d'enfants au lieu de les montrer.

Les enfants ont droit à la protection de la sphère privée

Tandis que la protection des enfants dans la vie réelle est normale pour les parents, ils/elles ont moins conscience des dangers sur Internet. Pourtant, les enfants ont droit à la protection de la sphère privée selon l'article 16 de la Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU. Aucune photo ne peut être prise ni publiée en ligne sans leur accord. De nombreux enfants ont toutefois une empreinte numérique avant même leur naissance.

Des conséquences néfastes pour les enfants

Les photos, souvent partagées sur les réseaux sociaux avec la meilleure des intentions, peuvent par exemple atterrir sur le Darknet, où elles sont utilisées à des fins pédocriminelles, ou peuvent servir plus tard à des fins de harcèlement. Les photos et les vidéos peuvent aussi entraîner le cybergrooming. « La société et la politique ont le devoir de protéger les enfants aussi bien dans la vie réelle que sur Internet. » Regula Bernhard Hug, responsable du secrétariat général, en est convaincue.

Photo, oui ; partage, non

Les parents et les personnes de référence peuvent contribuer à la protection des enfants en se posant les questions suivantes avant toute publication de photo d'enfants : L'illustration met-elle l'enfant en danger ? Ridiculise-t-elle l'enfant ? Est-il/elle montré-e dans une situation intime ? Le visage de l'enfant est-il reconnaissable ? Si on peut clairement répondre non à toutes ces questions et qu'on a l'accord de la personne exposée (pour les jeunes enfants, il est de la responsabilité des parents et des responsables légaux de prendre la décision adaptée à l'intérêt supérieur de l'enfant), alors les conditions pour le partage de photos sur Internet sont remplies. En cas de doute, il faut toujours renoncer au partage dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Vous trouverez des informations supplémentaires et une check-list pour la publication de photos/vidéos d'enfants en ligne [ici](#).

Vous trouverez les vidéos à télécharger [ici](#).



Kinderschutz Schweiz
Protection de l'enfance Suisse
Protezione dell'infanzia Svizzera

Contact

Kinderschutz Schweiz
Protection de l'enfance Suisse
Protezione dell'infanzia Svizzera

Schlösslistrasse 9a | 3008 Berne

Tamara Parham, Directrice de la communication / Membre de la direction
+41 76 392 13 27 / tamara.parham@kinderschutz.ch

www.protectionenfance.ch
www.facebook.com/protectionenfancesuisse
www.twitter.com/kinderschutz_ch
www.instagram.com/protectionenfancesuisse

Protection de l'enfance Suisse est une fondation indépendante de droit privé, active dans l'ensemble de la Suisse. En tant qu'organisation d'utilité publique, nous nous employons à permettre à tous les enfants vivant en Suisse de grandir dans la dignité, en bénéficiant d'une protection au sens de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. Pour atteindre ces visées, nous appuyons sur des bases scientifiques solides et intervenons de manière systématique au moyen d'offres de prévention, d'un travail politique et de campagnes de sensibilisation. Protection de l'enfance Suisse s'adresse aux spécialistes et aux professionnels de l'éducation, aux acteurs du domaine politique, aux organisations publiques et privées ainsi qu'au grand public en Suisse. Pour assurer le financement de notre travail, nous collectons des fonds de manière ciblée auprès de privés, d'entreprises, de fondations et d'institutions publiques.